

Bonjour

assembli^a
Bâtitseur de liens

ZAC Multisites

-

ROMAGNAT

Groupe Travail Riverain

Prat 10.11.2021



PROGRAMME

Rappel enjeux urbains

Prise en compte environnementale (Zone Natura 2000, Faune/Flore)

Échange autour de l'option du carrefour à angle droit

Discussions sur le sujet de la voirie interne au projet

Planning prévisionnel





D 2089

frange urbaine

tranchée creusée



Règlement :

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union européenne (article 6 paragraphe 3 de la directive « Habitat ») pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation (c'est-à-dire aux habitats naturels, d'espèces, espèces végétales et animales) des sites Natura 2000. L'évaluation des incidences des projets sur Natura 2000 a récemment été revue et précisée par l'article 13 de la Loi n° 2008-757 du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement et son décret d'application n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Ainsi, les incidences du projet de ZAC ont été étudiées en respectant le décret d'application n° 2010-365 dans le cadre des deux études spécifiques mentionnées précédemment :

- L'expertise habitat-flore réalisée par le bureau d'études CORIEAULYS
- L'expertise faune réalisée par le bureau d'études EXEN



Contexte :

Zone Natura 2000 – Site d’Importance Communautaire (SIC) « Vallées et coteau xérothermiques des Couzes et Limagnes » limitrophes de la Condamine

=> Présence de pelouses sèches semi-naturelles (orchidées remarquables)

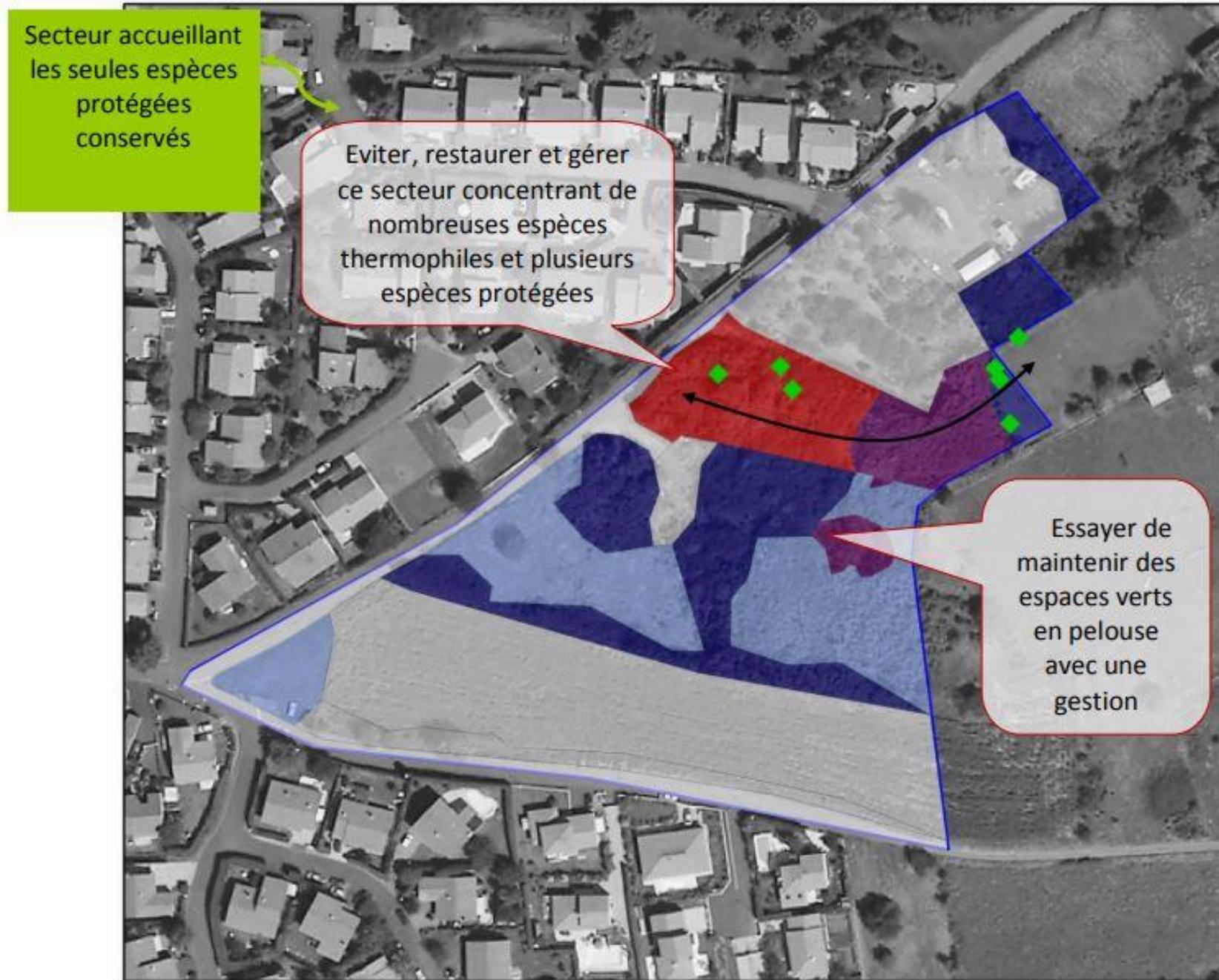
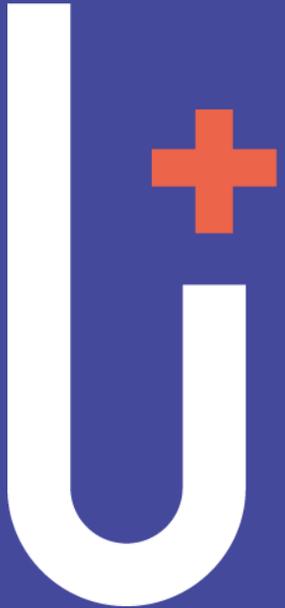
ZNIEFF 1 « Puy d’Aubière » à 120m du Prat et ZNIEFF 1 « Puys Romognon et Chaumontel » au Nord de la Condamine.

=> Présence d’Ophrys bécasse et Inule variable

Conclusion :

Zone Natura 2000 :

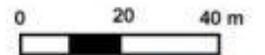
Absence de risque significatif d’incidences du projet de ZAC vis-à-vis des enjeux de conservation de la faune et la flore par le réseau de zones Natura 2000 environnant.



Sensibilité des habitats naturels et de la flore protégée

- Aire d'étude
- Sensibilité
 - Aucune
 - Faible
 - Forte
 - Très forte
 - Majeure
- Espèce protégée

Projet du Prat
Commune de Romagnat



Au regard des cartes de sensibilités liées à la faune sauvage sur les sites d'étude, et compte tenu des enjeux globalement assez faibles sur les deux sites, aucune préconisation rédhibitoire ne fut formulée pour éviter tel ou tel habitat de la faune sauvage..

Figure 25 : Localisation des zones sensibles : secteur des Condamines



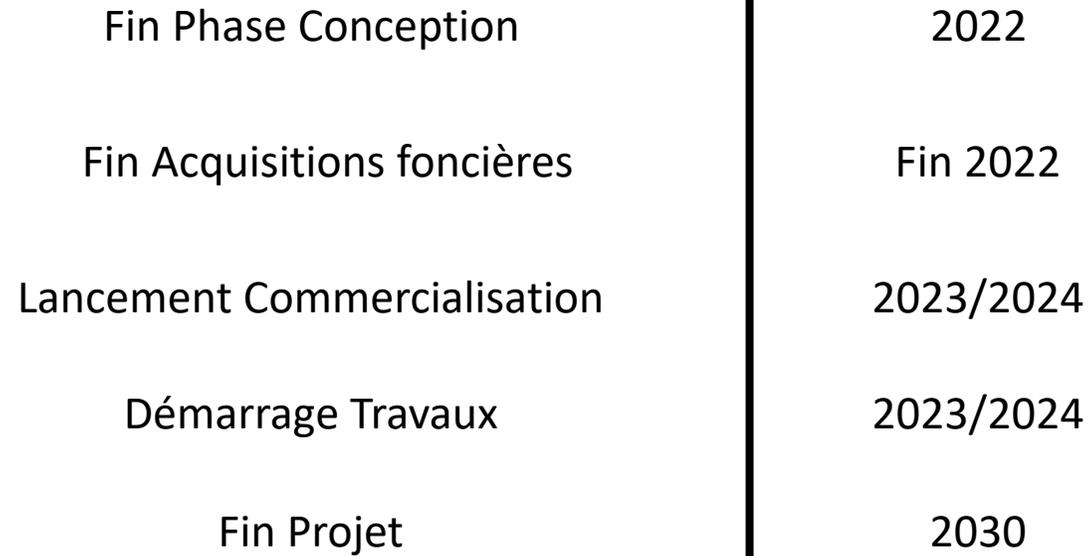
Figure 26 : Localisation des zones sensibles : secteur du Prat



Environnement

Aménagement Paysagers





Merci de votre attention

assembli^a
Bâtitseur de liens



Siège social

14 rue Buffon - 63019 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél : 04 73 98 28 98
contact@assembli^a.fr

Agence de La Pardieu

3 rue Louis Rosier - 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 28 69 69
agence-pardieu@assembli^a.fr

Agence de l'Allier

Les Portes d'Avermes
42 rue de la République - 03000 Avermes
Tél : 04 70 44 56 01
agence-allier@assembli^a.fr

www.assembli^a.com